

LETTRE GÉOPOLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ



Lettre n°87- 29 novembre 2018

La Lettre « Géopolitique de l'Electricité » est la seule publication sur ce thème en langue française. Elle est mensuelle. Nous n'avons aucun objectif militant. Nous tentons d'approcher la vérité, en décrivant par des données objectives le passé proche et l'actualité des secteurs électriques ainsi que leur contexte. Les prévisions concernant 2020, 2035, voire 2050, ne nous intéressent que pour l'étude de leur cohérence avec le présent et les évolutions récentes. Nos études sont inédites. Elles utilisent des données provenant des instituts de statistiques ainsi que celles des acteurs du terrain : réseaux de transport, compagnies d'électricité, rapports officiels, associations professionnelles ou ONG.

Directeur de la Publication: Lionel Taccon
Rédactrice en chef : Emma Legrand

☞ Vous pouvez **recevoir notre Lettre** par simple demande par E-mail à geopolitique.electricite@gmail.com ou en vous inscrivant sur notre site.

☞ Vous pouvez **retrouver l'ensemble de nos études** sur www.geopolitique-electricite.com



Les (très) mauvais résultats de la politique climatique française.

Peut-on exorciser des résultats funestes en prenant des engagements sensationnels à long terme ? C'est ce que vont tenter l'Union Européenne et la France lors d'un imminent sommet climatique mondial. Les engagements de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ne seront pas tenus ? Hé bien, nous ferons encore mieux que prévu...en 2050 !

Le cœur de la politique climatique française est la transition énergétique. Nous avons réduit, en 2014, nos émissions de gaz carbonique liées à l'énergie de 15% environ par rapport à 1990. Depuis une remarquable marche arrière a ramené ce chiffre à 10% environ en 2017.

La politique climatique française ne répartit pas les aides publiques selon leur efficacité à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Plus de la moitié des subventions vont à l'électricité responsable de 6% des émissions.

En conséquence nos émissions ne baissent plus. Elles augmentent. Et encore plus pour l'énergie, qui devrait être le fer de lance de notre stratégie.

Les (très) mauvais résultats de la politique climatique française

L'Accord de Paris sur le climat, auquel notre diplomatie a largement contribué (c'est tout à son honneur), exige explicitement (Article 4) que les pays développés montrent l'exemple en baissant leurs émissions de gaz à effet de serre.

Notre pays s'est engagé à baisser ses émissions totales de 40% en 2030 par rapport à 1990. En 2014, nous les avons réduites progressivement de 18%. Mais depuis elles augmentent : en 2017, la réduction n'est plus que de 16%.

Les émissions de gaz carbonique liées à l'énergie représentent 70% des émissions françaises. D'où la décision de mettre en œuvre un « transition énergétique » dont le but premier (si l'on en croit les déclarations officielles) est de faire baisser ces émissions. Or celles-ci ont augmenté de 3,2% en 2017 par rapport à 2016. Si l'on corrige des variations climatiques (l'année 2017 ayant été particulièrement chaude) le recul est de 4%. Ces chiffres officiels (Eurostat, Commissariat au développement durable) sont purement et simplement catastrophiques. Notre pays avait, en quatorze ans de 1990 à 2014, diminué ses émissions liées à l'énergie de 15,4%. Or depuis cette époque elles remontent chaque année, avec une accélération en 2017. Voilà qu'en 2017 par rapport à 1990, la réduction n'est plus que de 10,5% !

Notre pays est sur une voie qui, si elle se confirmait, conduirait à de graves manquements à nos engagements internationaux. De plus, et cela est bien plus grave, la France a contribué à aggraver depuis trois ans le réchauffement climatique.

Comment en ait-on arrivé là deux ans après la Loi de Transition Énergétique, sensée nous conduire à une énergie largement décarbonée?

Le secteur électrique est au cœur de la transition énergétique française. Ce qui fait entrer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, et la politique climatique française dans notre champ d'études.

L'analyse qui suit tente d'expliquer la grave dérive de la politique climatique française.

I. Climat : la prise de conscience mondiale.

Le 6 décembre 1988 : l'Assemblée Générale des Nations Unies se dit « préoccupée par le fait que certaines activités humaines pourraient modifier les caractéristiques du climat mondial ».

A cette époque une certaine inquiétude court sur l'ensemble de la planète: l'homme serait-il en train de provoquer un changement climatique ? L'Assemblée Générale des Nations Unies voulait en savoir plus. Dans une Résolution elle « approuve la décision prise par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement de créer un groupe [d'experts] Intergouvernemental de l'Evolution du Climat »¹ On notera qu'aucun Etat ne se désolidarisa de cette résolution.

Ce groupe d'experts, connu par son sigle anglais GIEC, parvint à la conclusion qu'un réchauffement climatique largement du aux activités humaines était en cours. La cause en serait des dégagements de gaz provoquant un effet de serre dans l'atmosphère.

Le 21 mars 1994, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques entre en vigueur.

Depuis 1988, l'idée que les activités humaines provoquent un réchauffement climatique était devenue largement majoritaire dans les milieux scientifiques. Les travaux du GIEC et l'observation de phénomènes inquiétants y furent pour beaucoup. Certes, il subsistait des experts qui doutent, mais leur audience était en baisse.

D'où la création, sous l'égide des Nations Unies, d'une Convention Cadre sur les Changements Climatiques. Ce traité international donna à l'humanité une ébauche d'organisation pour traiter de la question du réchauffement climatique. La Convention Cadre fut dotée d'un secrétariat. Il fut convenu de réunir chaque année une conférence mondiale pour tenter de trouver des solutions communes. Ce furent les « Conférences des Parties » dont le sigle anglais est COP. Les « Parties » en question désignent les participants qui comprennent pratiquement tous les états, mais aussi des groupements d'états (comme l'Union européenne) et des organisations internationales.

Les résultats de ces conférences ne furent pas toujours à la hauteur des attentes. La vingt et unième, dite COP21, qui était prévue à Paris promettait des conclusions plus positives. Le milieu scientifique mondial approchait désormais le consensus sur la réalité du changement climatique et ses causes, les activités humaines. Le rapport du GIEC du 2 novembre 2014 fut particulièrement explicite.

Le 12 décembre 2015 : Accord de Paris sur le climat. Cette fois-ci, les esprits étaient mûrs et il existait aussi un consensus politique pour agir. L'Accord de Paris, ratifié par pratiquement tous les Etats de la planète oblige chaque nation à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette contribution doit être publique et ses résultats aussi.

La contribution des Etats développés est très précise :

Article 4, alinéa 3 : « Les pays développés ... continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en valeur absolue... ».

En résumé, chaque pays doit s'engager à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Cet engagement, pour les pays développés doit comporter obligatoirement un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Suivant l'Accord de Paris, l'engagement essentiel des pays développés est l'annonce d'une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. Ils

¹ Résolution A/RES/43/53 du 6/12/1988 « Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures »

peuvent décrire leur stratégie, mais seul le résultat compte. L'Accord de Paris ne préconise aucune méthode : les énergies renouvelables ne sont pas citées.

Nota : Le nouveau Président américain Donald Trump annonça en 2017 le retrait des Etats-Unis de l'Accord de Paris. Le retrait effectif se heurte à des problèmes juridiques². Une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre continue d'être menée par de nombreux Etats des Etats Unis. L'administration fédérale de l'énergie persiste à se réjouir des bons résultats américains.

II. L'engagement français.

Souhaitant jouer un rôle éminent lors de la Conférence de Paris (COP21), l'Union européenne, et plus particulièrement la France, annoncèrent quelques mois auparavant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre suffisamment ambitieux pour faire bonne figure.

Dans le cadre de l'Union européenne. Décision du 5 mars 2015.

Les Etats Membres de l'Union européenne décidèrent que leur contribution à la lutte contre le réchauffement climatique serait commune. Ils annoncèrent un objectif ambitieux avant la Conférence de Paris. Ainsi l'Europe s'affirmerait, dès le début des discussions comme un des leaders mondiaux de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le 5 mars 2015, un communiqué du Conseil des Ministres européen eut comme titre : « Les Ministres s'entendent sur la contribution de l'UE à la Conférence de Paris sur le climat, faisant de l'UE le premier grand acteur à soumettre sa contribution à l'ONU »³.

On y lit : « l'UE et ses Etats membres s'engagent conjointement à un objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 1990 ».

Bravo !

Les Etats membres pensaient ne courir aucun risque. Une réduction de 40% en quarante ans signifiait une baisse de 1% par an. Or justement l'Union européenne de 1990 à 2014 avait diminué ses émissions de 1% en un an en moyenne. De plus, l'UE avait mis en place des programmes importants d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables qui accéléreraient certainement cette cadence. La réussite de l'engagement d'une réduction de 40% en quarante ans serait un jeu d'enfant. D'où l'expression : « 40% au moins ».

Hélas !

Un mois avant l'ouverture de la Conférence de Paris, la Commission Européenne, s'appuyant sur les travaux de l'Agence Européenne de l'Environnement avertit qu'en l'état actuel de la politique énergétique, l'objectif annoncé (« 40% au moins ») ne serait pas, et de loin, atteint. Il fallait, en effet, s'attendre à une diminution du rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Ces prévisions pessimistes ont été confirmées et bien au-delà. Le rythme de baisse des émissions de gaz à effet de serre européennes s'est tellement réduit qu'il est devenu nul. Les émissions de gaz à effet de serre européennes ont même été en 2017, très légèrement supérieures à celles de 2014.

² Cf. Etude du Cabinet Gossement Avocats (confirmée par des juristes américains)

³ Titre du communiqué du 5 mars 2015 du Conseil Environnement.

De 2014 à 2017, l'apport de l'Union Européenne dans la lutte contre le réchauffement climatique a été nul.

L'engagement purement français : la Loi de Transition Energétique

Promulguée au Journal Officiel du 18 août 2015, donc plus de trois mois avant la COP21, elle se donne comme but également une réduction de 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. La France souhaitait jouer un rôle éminent lors des négociations. Notre pays ne pouvait pas se fixer un objectif moins ambitieux que l'ensemble de l'Union européenne. Néanmoins, on note la prudence : l'objectif « 40% au moins » de l'Union Européenne s'est muée pour la France en « 40% » seulement. En effet le risque d'échec était plus important que pour la moyenne de nos partenaires européens. De 1990 à 2014 (dernière année avec données connues en 2015) les émissions françaises n'avaient baissé que de 18%, contre 23% pour l'Union européenne.

Depuis 2014, comme pour l'Union européenne, les émissions totales françaises n'ont plus baissé. Pire, elles ont augmenté. En 2017, leur baisse par rapport à 1990 n'était plus que de 16% contre 18% en 2014.

De 2014 à 2017, la France a, malheureusement, contribué à l'aggravation du réchauffement climatique.

Comment analyser ces résultats ?

III. Les émissions de gaz à effet de serre françaises

Ces questions sont suivies par le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique). Dans son dernier Rapport National d'Inventaire (mars 2018) le CITEPA fournit pour l'année 2016, les données suivantes :

Les gaz contribuant à l'effet de serre (chiffres 2016) :

Voici les quatre principaux gaz à effet de serre dans les émissions françaises avec leur importance relative pour le réchauffement climatique :

Gaz	Gaz carbonique (CO2)	Méthane (CH4)	Protoxyde d'azote(N2O)	Hydro fluorocarbures HFC
99,1% au total pour ces quatre gaz.	74%	12%	8,9%	4,2%

Les secteurs émetteurs (chiffres 2016) :

Les émissions relèvent de quatre secteurs :

Secteur	Energie	Agriculture	Procédés industriels	Déchets
Total : 100%	70,3%	16,7%	9,5%	3,5%

Les émissions liées à l'utilisation de l'énergie contribuent à environ 70% aux émissions totales françaises (le chiffre varie un peu suivant l'année). On retrouve cette importance dans de nombreux pays développés (Europe, Amérique du Nord). Dans ces émissions provenant de l'énergie, la part du CO2 est très importante, jusqu'à 98% du total. Cette part est particulièrement suivie.

IV) Politique climatique : les deux options françaises.

La première option : lier politiques de l'énergie et du climat.

La priorité a été donnée à la réduction des émissions de gaz carbonique liée à l'énergie. Cela a pour conséquence de lier la politique énergétique à la politique climatique. Cela est justifié : comme nous l'avons indiqué plus haut, environ 70% des émissions françaises sont du gaz carbonique émis par l'utilisation de l'énergie.

Le principe d'une loi de transition énergétique comme axe principal d'une politique climatique est une bonne stratégie.

La seconde option : la priorité pour le secteur électrique

En 2017, les derniers chiffres connus indiquent que le secteur électrique a émis 27,88 millions de tonnes de CO₂ sur un total d'émissions liées à l'énergie estimé à 332,1 millions⁴. Les émissions totales françaises sont estimées à 453 millions de tonnes⁵.

Le secteur électrique français émet 8,4% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation de l'énergie et 6,2% des émissions totales françaises.

La Loi de Transition Énergétique promulguée en août 2015 vise en priorité le secteur électrique. Notre pays s'est doté d'un tableau de bord pour piloter cette transition énergétique nommé « Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone ». Pour une politique donnée, les priorités sont clairement indiquées par la répartition des aides publiques.

En 2017, 60% des « Dépenses de l'Etat en faveur d'une société bas carbone » (c'est-à-dire pour la politique climatique) ont été au secteur électrique (5,68 milliards d'euros sur 9,502 milliards). Le texte ajoute : « Evolution/objectif : pas d'objectif chiffré à ce jour ».⁶

Pas d'objectif d'évolution ? Le contexte confirme le maintien futur de la priorité au secteur électrique. Les aides au secteur électrique se dirigent essentiellement vers le soutien aux énergies renouvelables, c'est-à-dire au solaire et à l'éolien. Nous lisons dans les documents transmis par le Ministère de la Transition Énergétique et Solidaire au Parlement relatifs aux Loi de Finances 2018 et 2019, la même phrase :

« Le développement des énergies renouvelables [électriques] est un axe majeur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ».⁷

Le Président de la République a confirmé le 27 novembre 2018 cette politique. Les aides publiques correspondant à la politique climatique française se portent, pour leur plus grande part, sur le secteur électrique qui n'émet que 6% du total des émissions de gaz à effet de serre.

⁴ Il s'agit ici des émissions liées à l'énergie tous gaz confondus, le chiffre est donc légèrement supérieur aux émissions de CO₂ seuls, fournis page suivante.

⁵ a) Emissions secteur électrique : cf. RTE- b) Emissions du secteur énergie : chiffre de 2016 d'Eurostat, tableau env_air_gge majoré de 3,2% pour 2017 (Eurostat communiqué du 4 mai 2018)- c) Emissions totales françaises (hors UTCATF) tirées de SECTEN-CITEPA dans le tableau « Evolution des émissions dans l'air en France métropolitaine de 1990 à 2017 »

⁶ Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone- Document ¾ p.9 (janvier 2018)

⁷ Document de politique transversale-«Lutte contre le changement climatique » Loi de finances 2018, p.104- pour 2019, p.115.

IV. Des résultats catastrophiques.

Jusqu'en 2014, les émissions françaises ont baissé. Voici les variations, depuis cette époque, des émissions totales et celles de CO₂ liées à l'énergie (millions de tonnes)⁸ :

Année	2014	2015	2016	2017
Emissions totales	442	446	445	453
Emissions de CO ₂ liées à l'énergie	307,3	312,8 (+1,8%)	315,0 (+0,7%)	325,1(+3,2%) ⁹

La France qui avait diminué ses émissions totales de 18% entre 1990 et 2014, fait marche arrière en 2017. La réduction n'est plus que de 16%.

L'échec provient d'abord du secteur énergétique. Sans lui, notre pays aurait baissé ses émissions de 6,8 millions de tonnes de 2014 à 2017. Le résultat aurait été peu glorieux, mais néanmoins, notre pays aurait réduit ses émissions de 0,5% par an. Insuffisant pour les objectifs visés.

De 1990 à 2014, les émissions de gaz carbonique liée à l'utilisation de l'énergie avaient baissé de 15,4%, voilà qu'en 2017, ce gain s'est réduit , en trois ans, à 10,5% !

Nous avons évité, grâce au réchauffement climatique (!), un chiffre pire en 2017. Suivant le Commissariat au Développement Durable, l'augmentation en 2017 par rapport à 2016, corrigé des variations climatiques (l'année 2017 fut chaude), est de +4%¹⁰. Qui sait ? Peut-être que l'année 2018 sera meilleure, si elle se révèle encore plus chaude !

Les augmentations des émissions de CO₂ liées à l'énergie depuis trois ans sont catastrophiques. Une analyse de leurs causes puis la mise en place de mesures de correction auraient du constituer la base de la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2018.

V. Une méthodologie inadaptée.

Les documents décrivant la politique climatique française (et européenne) ont un défaut majeur : ils confondent le but et les moyens. En France, le Président de la République a indiqué, fin 2017, que sa priorité était la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, il se place dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat, qui a un seul et même objectif : limiter le changement climatique en réduisant le plus possible les émissions de gaz à effet de serre.

Pour les pays développés, l'obligation est de « montrer la voie en assumant une réduction de leurs émissions en valeur absolue » (Art. 4 de l'Accord de Paris sur le climat). Voilà le but, sans ambiguïté.

Les autres dispositions de notre politique climatique sont les moyens d'atteindre ce but, mais ne sont que des moyens. Ils ne se justifient que par leur capacité à contribuer à atteindre le but indiqué ci-dessus. Or c'est bien ce

⁸ Même sources que dans la note 4

⁹ Il s'agit ici du gaz carbonique seul. Les émissions, tous gaz confondus, sont légèrement supérieurs (page précédente).

¹⁰ Commissariat au Développement Durable-Bilan Énergétique France Métropolitaine-Avril 2018-p.4

lien qui est trop souvent absent. Nous donnons plusieurs exemples ci-dessous.

A) Le secteur électrique.

Il ne contribue qu'à 6 % des émissions françaises. Comme dirait M. de la Palice, les mesures destinées au secteur électrique ne peuvent, au plus, qu'amener une baisse de 6 % de nos émissions. Or, depuis notre récente marche arrière, nous n'avons réduit nos émissions en 2017, par rapport à 1990, que de 16%. Il reste une diminution de 24% à réussir pour atteindre notre engagement de 40% de réduction en 2030 annoncée par la France urbi et orbi. Le plus gros des efforts est donc à réaliser en dehors de l'électricité. Pourquoi alors consacrer à l'électricité 60% des aides publiques liées à la politique climatique ?

B) Les énergies renouvelables.

Lors de réalisation d'éoliennes ou d'une centrale solaire, on lit souvent : « cela évitera le rejets de n tonnes de gaz carbonique ». Certes, à condition qu'elles prennent la place d'une installation qui en émettrait. S'il s'agit une centrale thermique, il faudrait préciser le combustible, charbon, fuel ou gaz. Ce qui n'est jamais fait, pourtant le résultat peut être fort différent. Par contre, s'il s'agit de remplacer de l'électricité nucléaire, qui n'émet pas de gaz à effet de serre, le gain est au mieux nul.

Depuis une dizaine d'années, les énergies renouvelables évoluent rapidement. Les données fournies par l'ONU montrent qu'en 2007, solaire et éolien recevaient les 2/3 des investissements. En 2017, ces deux énergies ont reçu plus de 95 % des investissements. Cette évolution est identique en Europe. En 2017, les investissements éoliens dans l'UE ont été de 28 milliards d'euros, soit 68,5% du total. Le solaire a reçu 10,8 milliards, soit 26,4%. Soit, ensemble 94,9% des investissements¹¹. Les autres, biofuel, biomasse, géothermie, marine et autre petite hydraulique se contentent du reste, 2,3 milliards. La France, en enclenchant l'éolien marin, prend la même voie.

En 2018, solaire et éolien écrasent toutes les autres énergies renouvelables.

Eolien et solaire ont une particularité : leurs productions d'électricité sont intermittentes. Le premier est soumis au caprice des vents, le second aux ardeurs changeantes de l'astre des jours. L'ensemble est superbement déconnecté des besoins. La littérature actuelle regorge de solutions pour adapter la demande d'électricité aux fournitures aléatoires. Il faut croire que les gouvernements européens perçoivent une autre réalité. Dans leur ensemble, ils ont demandé l'autorisation, qu'ils ont obtenue, des services de concurrence européens de prévoir des aides d'état afin de disposer de suffisamment de centrales électriques n'utilisant pas de sources renouvelables. Ceci pour compenser les variations de fournitures solaires et éoliennes. Cela s'appelle créer « un marché de capacité ». Dans quel avenir pourra-t-on disposer d'autres solutions à l'échelle industrielle (stockage de l'électricité) ? Disons simplement que lorsque l'on prévoit de construire des centrales à gaz, ce n'est pas pour les faire fonctionner quelques mois. Leur usage s'étendra sur des années, voire des dizaines d'années¹².

Le gouvernement français veut porter la part « renouvelables » dans l'électricité à 40% en 2030.

En 2017, elle fut de 16,7%, dont 6,2% pour le solaire et l'éolien. Comme la plupart des sites hydrauliques ont été aménagés et que la centrale à biomasse de Gardanne a montré les limites de l'exercice, on peut conclure que solaire et éolien devront assumer la très grande part de ce passage de 16,7% en 2017 à 40%. Leur part passera en gros de 6% à 25%.

Cela nécessitera des centrales à gaz pour compenser l'intermittence solaire et éolienne.

¹¹ ONU (UNEP), Bloomberg et Frankfurt School- « Global trends in renewable energy investment 2018 » pp. 14 et 24.

¹²Le stockage d'électricité en Australie du Sud, souvent cité, ne vient qu'en appoint à de nouvelles productions de centrales à gaz. De plus, cela n'intéresse qu'un marché de deux millions d'habitants.

Quel sera le gain pour le climat du passage de 6 à 25% du solaire+éolien ?

- Solaire et éolien peuvent remplacer les centrales à charbon (cela est prévu) et à fuel. Mais ces dernières n'ont produit que 2,5% de l'électricité française en 2017. Elles correspondent à 40% des émissions du secteur électrique, soit 2,5% des émissions françaises.
- Solaire et éolien peuvent remplacer de l'électricité nucléaire. Ici le gain sera nul : le nucléaire n'émet aucun gaz à effet de serre.

L'inconnu est la production d'électricité issue des centrales à gaz nécessaires pour compenser l'intermittence du solaire et de l'éolien. Nous avons noté la rapide croissance de 2014 à 2017 de la production d'électricité issue du gaz, de 2,7 à 7,7%. En 2017, ce gaz a été à l'origine de 60% des émissions du secteur électrique, soit 4 % des émissions françaises. Il se pourrait, avec la multiplication par quatre de l'apport d'électricité intermittente entre 2017 et 2030, que l'augmentation de l'apport de l'électricité issue du gaz provoque une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (CO₂), annulant le gain des fermetures des centrales à charbon et fuel.

Le développement du solaire et de l'éolien prévu de 2017 à 2030 aura un impact très faible, voire nul ou négatif, sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre français.

C) Les transports et les bâtiments.

L'usage de l'énergie, hors électricité, dans ces deux secteurs contribue à la moitié des émissions de gaz à effet de serre français. Du fait de la priorité donnée au secteur électrique, ces deux secteurs sont mis à la portion congrue quant aux aides publiques liés à la politique climatique. Le Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone¹³ indique que l'évolution de leurs émissions, à la hausse depuis plusieurs années, divergent de 6% (transports) et de 11% (bâtiments) par rapport aux trajectoires compatibles avec le respect des engagements français (40% de réduction des émissions en 2030 par rapport à 1990). On peut se demander si l'évolution des émissions « transports » et « bâtiments » n'est pas hors de tout contrôle actuellement.

La lecture des aides publiques correspondantes montre une accumulation de mesures, dont certaines sont peu connues, et d'autres bien complexes à obtenir. Leur importance respective est souvent difficile à discerner.

Le gain réel de ces mesures quant à la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre apparaît bien trop rarement.

La capacité des aides publiques est limitée. Celles consacrées à la politique climatique ont approché en 2017 dix milliards d'euros. C'est plus que le budget du Ministère de la Justice cette même année : 8,54 milliards avec le paiement des pensions. Les aides devraient être distribuées afin d'atteindre l'objectif majeur : la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 par rapport à 1990. Ce qui implique un effort pour évaluer l'impact de chaque mesure, c'est-à-dire le poids des émissions qu'elle serait susceptible d'éviter réellement.

L'exemple caricatural du secteur électrique montre que cela n'est pas fait. 60% des aides vont à un domaine qui ne contribue qu'à 6% des émissions. Il ne reste que 40% pour tous les autres domaines responsables de 94% des émissions françaises.

¹³ Suivi de la Stratégie Nationale Bas Carbone-janvier 2018

En conclusion,

Notre pays a choisi comme axe principal de sa politique climatique la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie. Cela est justifié : ce secteur est responsable de 70% des émissions. Une Loi de Transition Energétique a été promulguée en 2015 dans ce but. Or, à partir de cette même année, les émissions liées à l'énergie augmentent. Les chiffres de 2017, sont purement et simplement catastrophiques : ses émissions ont cru de 3,2% en un an, de 4%, si l'on corrige des variations du climat.

Notre pays s'est engagé à réduire de 40%, comme l'Union européenne, ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990. En 2014, la réduction était de 18%, elle n'est plus en 2017 que de 16%.

La cause principale en est l'énergie. Les émissions liées à l'énergie avaient diminué de 15% environ en 2014 par rapport à 1990, en 2017, le gain n'était plus que de 10%.

Il existe en France, une foule d'initiatives aidées par la puissance publique pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de l'éco quartier au compteur électrique intelligent en passant par le bio fuel. Force est de constater que le bilan final n'est vraiment pas bon.

Le comble de l'absurdité est la priorité donnée au secteur électrique, qui reçoit 60% des aides alors qu'il n'est responsable que de 6% des émissions. Pourquoi s'acharner à décarboner un domaine qui l'est déjà ?

Notre pays doit mettre sur pied une méthodologie lui permettant de répartir les aides publiques, qui dépassent désormais le budget du Ministère de la Justice, avec efficacité. C'est-à-dire privilégier celles qui conduisent à réduire le plus efficacement les émissions de gaz à effet de serre.

Notre politique climatique n'est pas pilotée avec comme but majeur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle ne le sera que lorsque notre pays se dotera de la méthodologie correspondante. En attendant, les résultats sont (très) mauvais.